

Envoi : 07/04/2020

Réception par le Préfet : 07/04/2020

Publication : 09/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-4-8-2

Séance du vendredi 3 avril 2020

COLLEGE KENNEDY A MULHOUSE EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU SITE APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (A.P.D.)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-8-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Education et de la Jeunesse,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2019-3-8-3 du 15 mars 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'Avant-Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé techniquement par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique ;
- Arrête le budget de cette opération comme suit (estimation globale prévisionnelle maximale de l'opération) :
 - Extension et restructuration : travaux (variantes – anciennes options techniques-incluses) : 9 130 000 € HT ; prestations intellectuelles : 1 604 000 € HT ; mobilier : 440 000 € HT ; divers : 1 113 000 € HT, soit un sous-total de 12 287 000 € HT (14 744 400 € TTC) ;
 - Transfert pendant les travaux : 438 000 €HT (525 600 € TTC) ;
 - Représentant un **coût global d'opération de 12 725 000 € HT (15 270 000 €TTC)**, en sachant qu'une AP (B112 – 2017) a d'ores et déjà été votée pour le projet.
- Fixe le coût prévisionnel des travaux à 9 130 000 € HT, valeur novembre 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité